

**L'EDITO**

**DANS CE  
NUMÉRO :**

- BUDGET 2012 2
- TOUS EN GREVE !!! 2
- QUOTIENT FAMILIAL 3
- TVA ANTISOCIALE 3
- Toutes les coordonnées 4
- Bulletin d'adhésion 4

**DATES A  
RETENIR**

- 14 février 2012  
Comité technique local  
Budget,  
Ponts naturels 2012,
- 23 février 2012  
CAP locale  
mutations au 1er avril  
B et C FGP

Et tout le calendrier national sur le site de la CGT Finances Publiques :

**POUR L'EMPLOI, AGIR A LA DGFIP,**

Il y a urgence à agir pour stopper immédiatement les suppressions d'emplois et pour revendiquer la création d'emplois de titulaires.

De plus, en cette période de crise, les missions de la DGFIP doivent plus que jamais être renforcées pour répondre aux besoins de la société et assurer un bon fonctionnement de l'Etat.

De même, il est nécessaire d'agir pour inverser la spirale de la dégradation brutale et inquiétante des conditions de vie au travail.

Et en matière de rémunération, la rigueur et l'injustice doivent cesser !

**JEUDI 2 FEVRIER 2012  
GREVE NATIONALE A LA DGFIP**

Pour 2012, ce sont près de 2500 emplois qui vont encore être détruits. C'est maintenant qu'il faut nous lancer dans une mobilisation afin d'obtenir l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.

D'une part, le fallacieux prétexte de la lutte contre les déficits

ne peut plus être utilisé :

Un rapport parlementaire affirme que « *le coût des heures supplémentaires pourrait être supérieur aux économies réalisées par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux* ».

D'autre part, les conséquences de 10 ans de suppressions d'emplois sur les conditions et les

charges de travail sont de plus en plus insupportables. Sur l'exercice des missions, le résultat de cette politique est désastreux.

**FACE À LA GRAVITÉ  
DE LA SITUATION, IL FAUT AGIR !**

**LE 2 FEVRIER TOUS EN GREVE !!**



**REPORT DE CONGES SUITE A MALADIE : ENFIN UN DROIT RESPECTE !!!**

La CGT est intervenue au niveau local et national suite au problème de deux collègues du nord qui souhaitaient pouvoir faire reporter leurs congés non pris suite à un arrêt maladie.

En effet, une circulaire de 2011 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) permet pour les congés non consommés après un congé ordinaire de maladie, un congé de longue maladie ou un congé de longue durée, de les reporter en N+1.

La règle est enfin appliquée à la DGFIP et à la DRFIP Nord, et les collègues pourront reporter leur congé. Une note est parue sur Ulysse Nord à cet effet le 9 janvier 2012.

En effet, cette situation apparaissait comme une double peine car en plus d'être malade, l'agent perdait ses congés.

## BUDGET 2012 A LA DRFIP NORD

Par note du 16 décembre dernier, M RATEL s'est adressé aux chefs de service pour leur annoncer que les moyens budgétaires connaîtraient, à minima, une baisse de près de 20% en 2012.

Il a également été précisé que « toute dépense non indispensable et non prioritaire devra être différée ». Nous attendons donc avec impatience le prochain Comité Technique pour comprendre qu'elles étaient les dépenses dont nous pouvons nous dispenser l'année dernière!!!

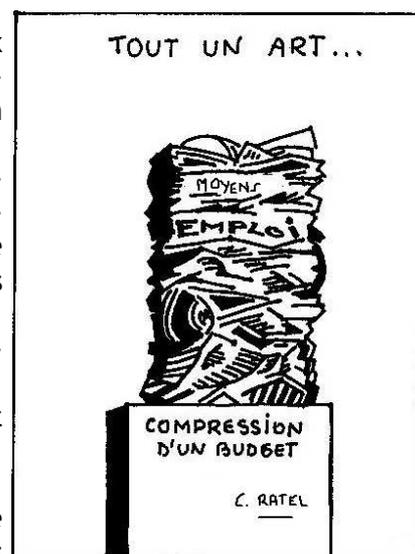
Peut-être les ramettes de papier ??? Plusieurs notes ont circulé dans les services sur ce sujet

Les frais de déplacements ??? Une instruction est également sortie sur ce thème.

A l'heure des restrictions en matière d'emplois, cette baisse des budgets de fonctionnement aura aussi des conséquences importantes sur les missions exercées et les conditions de travail.

De plus, à l'image de l'attitude du gouvernement envers les fonctionnaires, la direction veut culpabiliser les collègues sur les dépenses de fonctionnement.

**Pour la CGT, c'est inacceptable** : il faut donner aux collègues les moyens nécessaires d'exercer l'ensemble de leurs missions dans de bonnes conditions.



**Le 2 février,  
TOUS ENSEMBLE,  
TOUS EN GREVE !**



## LE QUOTIENT UN DISPOSITIF INJUSTE ET PASSÉISTE !



La question du quotient familial doit se poser sous le prisme de l'égalité devant l'impôt. Comment peut-on défendre l'idée qu'un enfant de riche puisse "valoir" 2 336 € alors qu'un enfant de pauvre "ne vaudrait rien" ?

Le quotient familial est indéniablement un dispositif profondément injuste et extrêmement favorable aux familles ayant les revenus les plus élevés. Il est urgent de le revisiter, de créer les conditions de sa suppression en engageant parallèlement une réflexion nouvelle sur l'ensemble de la politique familiale en France.

Comme pour le quotient familial, il faut s'interroger sur la pertinence du **quotient conjugal**. En effet, ce dernier renvoie à une vision passéiste de la société, reléguant trop souvent la femme à une position de revenu d'appoint ou de femme au foyer.

Le quotient familial et conjugal ne sont pas des cas isolés. Ils s'inscrivent dans une politique fiscale scandaleusement favorable aux plus riches. La distribution généreuse de cadeaux fiscaux est non seulement révoltante d'un point de vue moral, mais surtout totalement irresponsable économiquement dans la situation des finances publiques que nous connaissons.

**Il ne faut donc pas segmenter les sujets mais avoir une réflexion sur l'ensemble de la fiscalité. La société française a un besoin urgent d'une réforme fiscale globale et profonde pour plus de justice et d'efficacité.**

## TVA ANTI-SOCIALE

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une TVA sociale sensée réduire le coût du travail en abaissant, en contrepartie, les cotisations patronales.

Pour la CGT, cette mesure est une arnaque, une mesure anti-sociale. L'augmentation de la TVA aura un effet négatif sur le pouvoir d'achat de toute la population. De plus, la TVA, dont l'impact est plus fort pour les bas revenus que pour les hauts revenus, est particulièrement inégalitaire (pour rappel : les 10% les plus riches ne consacrent que 3% de leur revenu à la TVA, contre 8% pour les 10% les plus pauvres). Cela va aussi réduire la croissance et amplifier la crise.

Le système fiscal français est déjà faiblement redistributif, en raison du poids des impôts indirects et des cotisations et contributions non progressives (**la TVA représente déjà 51% des recettes de l'Etat, contre 17% pour l'impôt sur le revenu**). La TVA antisociale serait rendue encore plus injuste.

L'instauration de cette TVA anti-sociale ne vise qu'à répondre à une préconisation patronale de transférer 80% de cotisations sociales sur le contribuable et le consommateur.

**Pour la CGT, il y a d'autres solutions pour sortir de la crise, entre autre :**

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minimas sociaux ;
- Réformer la fiscalité en profondeur ;
- Contrôler les aides publiques aux entreprises ;
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.





 [cgt.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

**CGT Finances Publiques Nord**  
Cité Administrative, porte 405,  
175 rue Gustave Delory BP 90029  
59018 Lille cedex  
03 20 95 63 75

**Secrétaire départemental : Laurent PERIN**

**CGT Finances Publiques Lille et environs**  
82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex  
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :  
Michael WICKE et Yannick MASSIET**

**CGT Finances Publiques Valenciennes**  
rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes  
03 27 14 66 56

**Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX**

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT  
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.drifip59.free.fr>



## Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

### SECTION :

Actif  Stagiaire  Retraité

#### Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

**Facultatif > Pour les agents A et A+**  
Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI  NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

#### RESERVE À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : .. / .. / .....

Date de réception au bureau national,

le : .. / .. / .....

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .. / .. / .....

Catégorie : ..... Grade : ..... Echelon : .....

Filière fiscale  Filière publique

Adresse administrative : .....

#### Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative  Adresse personnelle (préciser) :

Tél. : .....

Mel : .....

Date : .. / .. / ..... Signature :